



**COMMUNE DE KRAUTWILLER**

République Française – Département du Bas-Rhin

## **PROCES-VERBAL**

### **Séance du Conseil Municipal du lundi 25 juin 2024 à la mairie de Krautwiller**

Membres en exercice	10
Présent (e) s	7
Excusé (e) s sans procuration	0
Excusé (e) s avec procuration	3
Absent (e) s non excusé (e) s	0

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Paul NOLTE, Maire

Présents :

M. Jean-Marie DECKER, Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Béatrice FORSTER, M. Pascal MECKERT, M. Antoine DECKER, M. René BAEHR

Excusés (es) s avec procuration :

M. Nicolas GANZITTI qui donne procuration à M. Jean-Marie DECKER  
Mme Corinne ASMUS qui donne procuration à M. René BAEHR  
Mme Cristel SCHILLING qui donne procuration à Mme Christiane GRAD-RICHERT

Monsieur le Maire salue l'assemblée et remercie les élus pour leur présence.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2024
3. Projet Zone de Loisirs
4. Projet Réhabilitation du bâtiment de la mairie et du jardin
5. Compte rendu réunion de travail « Voirie »
6. Dénomination de rue
7. Convention de gestion – Epicerie Solidaire Brumath
8. Panneau Pocket – Application mobile
9. Présentation du rapport annuel de concession ES
10. Divers

**POINT N° 1**

<b>TITRE</b>	<b>DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le Conseil municipal, sur la proposition du rapporteur, et après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Béatrice FORSTER comme secrétaire de séance

POUR : 10 Voix

---

**POINT N° 2**

<b>TITRE</b>	<b>APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2024</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024.

POUR : 10 voix

---

**POINT N° 3**

<b>TITRE</b>	<b>PROJET ZONE DE LOISIRS</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Marie DECKER

M. le Maire rappelle que c'est Jean-Marie DECKER, adjoint, qui est en charge de ce dossier, et il laisse la parole à ce dernier.

M. Jean-Marie DECKER informe que le dossier avance. La publication sera faite très prochainement sur Alsace Marchés Publics afin de procéder à la recherche d'une maîtrise d'œuvre. Un retour est attendu pour fin juillet.

Il faudra ensuite réunir la Commission d'Appel d'Offres ainsi que le conseil municipal.

Un démarrage des travaux serait prévu d'ici la fin d'année, avec une fin de travaux prévu pour mars 2026.

Le Conseil Municipal prend acte.

### Discussion

*Monsieur René BAEHR souhaiterait savoir comme ça se passe pour le choix des entreprises.*

*Monsieur Jean-Marie DECKER répond que l'Architecte fera des propositions et ce sera le conseil municipal qui décidera.*

*Monsieur Pascal MECKERT suggère qu'il serait peut-être intéressant de réfléchir à la mise en place d'un commerce à ce moment-là.*

*La discussion est ouverte.*

*Il est également mentionné qu'il faudra penser au nettoyage, stockage, ...*

---

*M. Nicolas GANZITTI est entré en séance et prend donc part au vote à partir de ce point.*

#### **POINT N° 4**

##### **TITRE**

**PROJET REHABILITATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE ET DU JARDIN**

##### **Service référent**

Direction Générale

##### **Rapporteur**

Monsieur le Maire

M. le Maire informe les conseillers que le locataire a quitté le logement communal fin mai. Le logement est donc vide et à disposition de la Commune.

M. le Maire et M. Jean-Marie DECKER proposent aux conseillers une visite du logement.

Après avoir vu le logement, il conviendrait de statuer sur le principe de :

- soit relouer le logement communal
- soit le conserver pour les besoins de la commune.

M. Jean-Marie DECKER pense qu'il serait judicieux de porter une réflexion quant au devenir du jardin qui est attenant à la cour de la mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** de conserver le logement communal pour les besoins de la commune.
- **DECIDE** de porter une réflexion quant au devenir du jardin

POUR : 10 voix

### Discussion

*Par rapport à la discussion pour le devenir du jardin, Monsieur Nicolas GANZITTI propose d'y installer un potager communal.*

*Monsieur René BAEHR pense qu'il faudrait procéder à un sondage pour voir qui serait intéressé par un jardin potager.*

*Cette proposition sera étudiée.*

**POINT N° 5**

**TITRE**

**Service référent**

**Rapporteur**

**COMPTE RENDU REUNION DE TRAVAIL « VOIRIE »**

Voirie

Monsieur le Maire

M. le Maire informe les élus qu'en date du 14 mars a eu lieu une réunion de présentation du futur schéma de gouvernance voirie/signalisation/éclairage public envisagé pour les communes par la CAH. Ce schéma de gouvernance concerne les communes qui faisaient partie de l'ancienne CCRB.

Suite à cette présentation, les services de la voirie prennent contact avec les communes afin de faire un point des travaux en cours ou à venir. Une réunion « points voirie » a eu lieu le 11 avril 2024.

M. le Maire laisse la parole à M. Jean-Marie DECKER.

M. Jean-Marie DECKER fait un résumé de la réunion du 11 avril 2024. Le compte rendu de cette réunion a été transmise aux conseillers.

Le Conseil municipal prend acte.

Discussion

*Une discussion est menée au sujet de la Rue Moulin Goep à Brumath qui est dans un état catastrophique, et qui est empruntée par énormément de personnes à pied ou à vélo.*

*D'après les dernières informations connues, il n'est rien prévu pour cette rue.*

---

**POINT N° 6**

**TITRE**

**Service référent**

**Rapporteur**

**DENOMINATION DU RUE**

Voirie

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la réunion de travail du 11 avril avec les services de la voirie de la CAH, un point a été fait pour l'ensemble des rues de la commune.

Il conviendrait de nommer le chemin piétonnier que va de la rue de la Douane à la rue des Champs.

Plusieurs propositions ont été faites lors de cette réunion.

Le débat est ouvert.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** de nommer le chemin piétonnier : RUELLE DES CHAMPS
- **CHARGE** M. le Maire de faire le nécessaire auprès des différentes instances

POUR : 10 voix

**POINT N° 7**

<b>TITRE</b>	<b>CONVENTION EPICERIE SOLIDAIRE</b>
<b>Service référent</b>	Social
<b>Rapporteur</b>	Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe que la convention de gestion de l'Épicerie Solidaire du Canton de Brumath est arrivée à échéance en 2023.

Il propose aux élus de renouveler ce dispositif selon les mêmes modalités.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DE RENOUVELER** la convention de gestion de l'Épicerie Solidaire du canton de Brumath pour une durée allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026, et est renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de gestion de l'Épicerie Solidaire du canton de Brumath.

POUR : 10 voix

---

**POINT N° 8**

<b>TITRE</b>	<b>PANNEAU POCKET – APPLICATION MOBILE</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Monsieur le Maire

Dans sa séance du 28 novembre 2023, les élus avaient déjà abordé ce sujet, et devaient porter une réflexion par rapport à cette application.

M. le Maire informe que des renseignements ont été pris par rapport à l'application Panneau Pocket. Il rapporte les informations qu'il a pu obtenir pour cette application.

Par ailleurs, il existe d'autres applications similaires à Panneau Pocket.

Après une courte étude, l'application « Illiwap » semble intéressante étant plus complète et qu'on peut y associer un site internet.

De plus une passerelle existe entre l'application et le site internet.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** de mettre en place une application d'information afin de répondre aux besoins de la commune et des citoyens
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces administratives y afférentes

POUR : 9 voix

CONTRE : 1 voix

---

**POINT N° 9**

**TITRE**

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE CONCESSION ES**

**Service référent**

Direction générale

**Rapporteur**

Monsieur le Maire

M. le Maire informe les élus que Strasbourg Electricité Réseaux nous a fait parvenir le compte rendu 2023 de la concession de distribution publique d'électricité.

Ce compte rendu a été envoyé à l'ensemble des membres.

Le Conseil municipal prend acte de ce compte rendu.

---

**POINT N° 10**

**TITRE**

**DIVERS**

**Service référent**

Direction générale

**Rapporteur**

Monsieur le Maire

*Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les dates des élections législatives, à savoir les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024. Il les remercie pour leurs dévouements.*

*Les conseillers s'interrogent sur le terrain qui se trouve à l'entrée du village. Monsieur le Maire leur indique que le nécessaire a été fait auprès du propriétaire par rapport à la propreté du trottoir.*

*Monsieur Nicolas GANZITTI souhaiterait savoir où en est le dossier relatif à la vidéoprotection. M. le Maire répond que ce dossier suit son cours. Les différents documents ont été transmis à la CAH.*

*Monsieur Nicolas GANZITTI souligne qu'il a été interpellé au sujet des moustiques. Que lui-même trouve qu'il y en a énormément.*

*Les élus en prennent note et vont porter une réflexion par rapport à d'éventuels pièges à moustiques.*

Séance levée à 21h45

Le Maire,  
Paul NOLTE

Le secrétaire de séance  
Béatrice FORSTER